

plus abondante production, dans la cessation des emprunts de l'Etat et dans la réduction des dépenses, tant de la part du Gouvernement que de celle des individus."

Nous ne ferons donc qu'accomplir notre devoir en recherchant les moyens par lesquels le parlement canadien pourra le mieux mettre en pratique les préceptes qui, de l'aveu universel, conduisent au salut financier.

Commençons par examiner l'aspect négatif de ces préceptes—puisqu'au sens littéral l'économie ou épargne exclut le gaspillage. Le gouvernement peut beaucoup. Tout d'abord, il devrait ou ne plus faire d'emprunts ou bien les réduire au plus bas chiffre possible; en second lieu, il faudrait écarter impitoyablement toute dépense inutile.

Le chiffre des dépenses inévitables est énorme; l'intérêt et le fonds d'amortissement excèdent à eux seuls le total des sommes payables sur le revenu consolidé dans l'année qui précéda la déclaration de la guerre. Ces dépenses, la réduction en est impossible. Viennent ensuite les sommes à verser du chef des pensions militaires, de l'établissement sur les terres et du rétablissement des soldats dans la vie civile; lors même qu'il serait possible de réduire le chiffre de ces dépenses, nos populations désirent que l'on pratique la générosité plutôt que la parcimonie, sachant que notre dette envers les morts, les estropiés et les invalides est plus sacrée que toute obligation inscrite dans un traité.

En outre, certaines dépenses sont absolument indispensables à la défense du pays tant sur les mers que sur terre et dans les airs. Il n'est pas utile d'aborder à cette heure l'examen de notre statut national, puisque, abstraction faite de tout changement que nous ont principalement valu à cet égard les merveilleux exploits de nos combattants, il serait inconcevable de persister plus longtemps à compter sur le contribuable anglais dont le fardeau est déjà trop lourd.

Dans quel domaine est-il donc possible de pratiquer l'économie? Il est difficile de préciser dans une circonstance comme celle-ci, mais on peut poser en principe général que nulle dépense ne doit être autorisée que si elle est absolument nécessaire et tend aussi à accroître la production. Il faut écarter les ouvrages publics qui n'entrent pas dans cette catégorie-là, et d'ici à quelques années on devra s'arranger pour utiliser les installations que nous possédons déjà

Les membres du Parlement et leurs commentants ne devraient pas imposer avec in-

[M. Cronyn.]

sistance leurs réclamations au Gouvernement—quel que soit le retard qu'on ait apporté à les régler et quelle que soit leur urgence pour les intérêts locaux—jusqu'à ce que le pays soit assis sur des bases financières plus solides. Le rétablissement de nos crédits majorés est un problème beaucoup plus vital que celui de l'érection d'édifices publics ou de monuments. Nous ne saurions, non plus, trouver de moyens plus rapides de diminuer le prix de la vie chère qui ne cesse de monter.

En dehors de ces grandes entreprises qui, pour la plupart, seraient inscrites sous le chef de notre compte capital, nous devrions faire tout en notre pouvoir pour moins puiser dans les revenus de l'Etat. Nous admettrons que notre service public n'est pas trop rémunéré. Les fonctionnaires de l'Etat ne trouveront pas, je crois, cette déclaration exagérée. Il est devenu un fait notoire, depuis quelque temps, que nos spécialistes peuvent obtenir en dehors du service public, un prix plus élevé que ne peut leur accorder le Gouvernement. Tout de même, on soupçonne fort que certains départements sont administrés par un trop grand nombre d'employés et que, sous plusieurs rapports, le dédoublement de travail est très onéreux pour le pays.

Passons au sujet désagréable de l'économie, au point de vue positif, celui de la production. Le premier devoir du Gouvernement, sous l'inspiration du Parlement, est de voir à recueillir une somme suffisante, au moyen des impôts, pour faire face aux dépenses annuelles du pays. S'il faut en croire les orateurs et les journalistes, il est probable que les différentes méthodes d'y arriver feront le sujet de vifs débats et donneront lieu à une grande divergence de vues. Tout téméraire que je suis ordinairement, je ne veux pas anticiper. Qu'il me suffise de dire qu'à ceux qui suggèrent des changements radicaux dans nos modes habituels d'imposition, il incombera de prouver qu'il existe d'autres moyens plus équitables et aussi efficaces de prélever les sommes requises. Je n'ai pu, malgré toute l'attention que je leur ai donnée, découvrir dans les différents plans proposés, des sources de revenus qui fourniraient le montant nécessaire.

Dans une question comme celle-ci, comme dans toute question d'affaires, ce qu'il faut d'abord pour agir avec un jugement sain, est une connaissance parfaite des faits. Sans doute, d'autres honorables membres plus capables et plus expérimentés que moi sont plus favorisés que moi